

# Le patriarcat d'Aquilée, "matrix" des régions entre Adriatique et Drave

Autor(en): **Krahwinkler, Harald**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen**

Band (Jahr): **10 (2005)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-10940>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le patriarcat d'Aquilée, «matrix» des régions entre Adriatique et Drave

Harald Krahwinkler

---

## Zusammenfassung

### Das Patriarchat Aquileia als Matrix der Regionen zwischen Adria und Drau

*Der Artikel gibt eine Übersicht über die Expansion des Patriarchats oder Metropolitansprengels von Aquileia seit dem 6. Jahrhundert. Das Streben der Bischöfe und die allgemeinen politischen Entwicklungen führten zu einer dauerhaften Spaltung zwischen den zwei Patriarchaten von Aquileia und Grado. Die daraus folgenden Konflikte wurden erst durch den Kompromiss der gegenseitigen Anerkennung 1180 beigelegt. Mit dem Rückgang des metropolitanen Einflusses im Norden wurde die Diözesangrenze in Karantanien zwischen Aquileia und Salzburg 811 entlang der Drau festgelegt. Im Mittelalter erwarb der Patriarch auch die Stellung eines weltlichen Herrn in Friaul, die er dann 1420 auf Grund der venezianischen Expansion aufgeben musste. Seit dem 15. Jahrhundert strebten die Habsburger danach, den Einfluss sowohl des Patriarchen wie der Serenissima auf österreichischem Territorium zu reduzieren. Diese Politik resultierte in der Aufhebung des Patriarchats von Aquileia 1751 und in der Etablierung von zwei neuen Erzdiözesen gemäss den politischen Einflussgebieten von Venedig und Österreich: Udine und Görz.*

---

C'est au plus tôt à partir du VI<sup>e</sup> siècle que l'on peut parler d'un patriarcat d'Aquilée.<sup>1</sup> On entend par là la dignité revendiquée par le prélat principal du traditionnel siège de saint Hermagoras sur le diocèse métropolitain qui s'y rattache. C'est dans ce sens que le concept de *matrix* est utilisé dans registre synodal de Mantoue de 827.<sup>2</sup>

L'existence d'Aquilée en tant que siège épiscopal est attestée depuis l'année 314. À vrai dire, il est curieux de constater que l'évêque Theodorus, participant au synode d'Arles, soit mentionné comme «venant de la ville d'Aquilée dans la province de Dalmatie» («de civitate Aquilegensium provincia Dalmatia»); cela indique d'une part une distance géographique de la source, d'autre part des relations entre Aquilée et l'église mère dalmatienne de Salona. Le premier évêque d'Aquilée, d'après le témoignage unanime de la tradition, fut Hermagoras qui subit le martyr un 12 juillet en compagnie du diacre Fortunatus. En quelle année l'évènement se produisit-il? La chose reste aussi peu claire que la phase de fondation de l'évêché d'Aquilée qui, d'après la légende, est attribuée à une initiative de Marc l'Évangéliste (de conserve avec Pierre, le prince des Apôtres). Une date qui se situerait vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle correspondrait mieux aux données historiques.<sup>3</sup> Que, dans une rédaction de la légende de Marc et d'Hermagoras du haut Moyen Âge,<sup>4</sup> Aquilée soit localisé dans la province d'Istrie (*Ystriae provinciae*) met précisément en relief sa position comme métropole de la province de *Venetia* et *Histria*, issue de la dixième Région d'Auguste.

La fondation de la colonie d'Aquilée en l'an 181 avant Jésus-Christ s'avéra être «l'un de faits les plus marquants de l'histoire de la civilisation de l'est de l'Europe centrale préhistorique».<sup>5</sup> Du fait de sa situation géographique privilégiée sur les axes de communication, Aquilée avait pour l'expansion romaine non seulement une importance militaro-stratégique considérable; elle se développa aussi jusqu'à devenir le point central du commerce et du trafic dans l'espace adriatico-alpin. À la fin de la période antique, la ville portuaire conserva sa fonction de relais de la civilisation méditerranéenne dans l'est de l'Europe centrale sous d'autres auspices. Elle devint le centre de diffusion et de rayonnement du christianisme de la côte adriatique jusque dans l'espace alpin oriental et le centre de l'espace danubien.

Au IV<sup>e</sup> siècle, Aquilée était la quatrième ville d'Italie et la neuvième de l'Empire romain. Après Rome, Aquilée passait pour le diocèse le plus important d'Italie, jusqu'à ce que Milan lui conteste cette place. Au cours du V<sup>e</sup> siècle, le domaine de compétence ecclésiastique de l'évêque d'Aquilée fut étendu jusqu'à devenir un vaste diocèse métropolitain. Celui-ci comprenait la *Venetia* et l'*Histria* jusqu'au Mincio à l'ouest, et s'étendait vers le nord et l'est dans les espaces alpino-danubiens de Norique, Rhétie et de Pannonie. Il est vrai qu'après l'invasion des Huns (452) et à la suite d'autres événements

guerriers, il a fallu environ un siècle pour que le métropolitain d'Aquilée et ses évêques suffragants manifestent à nouveau clairement une présence supra-régionale. C'est dans ce contexte qu'apparaît vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle l'usage du titre de patriarche (*Venetiarum atque Histriae patriarcha*) qui ne fut reconnu par le pape que tardivement.

Après 568, s'établirent dans le nord de l'Italie deux territoires souverains: le territoire lombard et le territoire romain oriental. Cette constellation de pouvoir politique eut aussi pour effet une division en deux districts ecclésiastiques, ou patriarcats: Aquilée et Grado. La conservation du titre de patriarche fut pour ainsi dire institutionnalisée à l'époque de la «Dispute des trois chapitres», si bien qu'après le règlement de cette longue controverse théologico-politique à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, aussi bien l'évêque d'Aquilée que son collègue de Grado prétendaient à ce rang. La partition du diocèse métropolitain d'Aquilée constitua le terreau fertile qui alimenta durant des siècles une querelle juridique entre les deux sièges qui ne prit fin qu'en 1180. On notera une bizarrerie étrange, remontant à l'époque de la «Dispute des trois chapitres», le fait que l'évêque de Côme – à l'origine suffragant de Milan – fut subordonné de 607/612 jusqu'en 1751 à la métropole d'Aquilée.

Un registre synodal de 572/577 fournit des points de repère précis pour l'espace de juridiction ecclésiastique relevant d'Aquilée: des 19 sièges épiscopaux cités de son territoire métropolitain, 14 se situent en Vénétie et Istrie (*Aquileia, Iulium Carnicum, Feltre, Concordia, Altino, Oderzo, Padua, Trient, Emona, Pola, Cissa, Parentium, Tergeste, Pedena*), trois en Norique méditerranéenne (*Celeia, Aguntum, Teurnia*), un en Pannonie (*Scarabantia*) et un en Rhétie (*Säben*). S'il n'existe pas d'interpolation ultérieure, la signature du *Helias sanctae Aquileiensis aecclesiae patriarcha* constituerait le premier témoignage direct du titre de patriarche pour l'évêque d'Aquilée. Une liste transmise par Paulus Diaconus (*Historia Langobardorum*, III 26) des suffragants d'Aquilée énumère d'une part les noms des douze évêques d'*Altino, Concordia, Säben, Trient, Verona, Vicenza, Treviso, Feltre, Asolo, Belluno, Iulium Carnicum* et *Pola*, d'autre part ceux de *Tergeste, Parentium, Emona, Cissa* et *Celeia*. En définitive, une liste d'évêques du territoire lombard du diocèse métropolitain d'Aquilée pour l'année 591 atteste les dix sièges épiscopaux suivants: *Säben, Iulium Carnicum, Belluno, Concordia, Trient, Asolo, Verona, Feltre, Treviso* et *Vicenza*.



Sur sa périphérie septentrionale, le patriarcat d'Aquilée subit à la fin du VI<sup>e</sup> siècle un rétrécissement sensible de son rayon d'action. L'établissement du territoire avaro-slave eut aussi pour conséquence la fin de la structure diocésaine en Norique et Pannonie. Une profonde césure résulta de la progression des Slaves depuis la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Même si des modes de vie chrétiens pouvaient avoir subsisté en maints endroits, l'organisation diocésaine de la Norique intérieure s'effondra. Sur le sol de la Norique intérieure de la basse Antiquité se forma au haut Moyen Age la principauté slave de Carantanie.

Dans les années '40 du VIII<sup>e</sup> siècle, la Carantanie devint politiquement dépendante de la Bavière, ce qui eut aussi des conséquences sur l'organisation ecclésiastique et l'activité de mission. Lorsque la Bavière tomba politiquement à son tour après 788 sous la coupe l'empire des Francs, l'église bavaroise fut elle aussi plus fortement hiérarchisée. Les diocèses existants furent réunis dans une organisation métropolitaine. Avec son accession au rang d'archevêché, Salzbourg devint en 798 la métropole ecclésiastique bavaroise.

Durant des décennies, l'Eglise de Salzbourg fut très fortement engagée en Carantanie sur le terrain des missions et de la politique ecclésiastique. Ces activités s'étendirent par la suite aussi sur la Pannonie. Mais depuis les dernières années du VIII<sup>e</sup> siècle, l'église d'Aquilée, après la chute de la structure diocésaine datant de l'Antiquité, manifesta à nouveau de l'intérêt pour ces grands espaces.<sup>6</sup>

L'expansion militaire de l'empire carolingien conduisit à des gains territoriaux considérables à l'est et au sud-est. À côté du contrôle politique de ces espaces, il fallait aussi mettre sur pied l'organisation ecclésiastique. Les exigences de la politique de mission furent discutées à la cour et dans le cercle des conseillers de Charlemagne, et furent l'objet de débats dans le cadre plus large. À l'occasion d'un synode qui se tint sur le Danube – entre l'embouchure de la Drave et de la Save –, le patriarche d'Aquilée Paulin apporta son concours en tant que responsable. L'évêque Arno de Salzbourg prit également part à cette assemblée au cours de laquelle furent élaborées les directives pour les missions en territoires avares et slaves, en ce qui concerne peut-être le rite du baptême et l'enseignement de la foi.

À la fin des campagnes contre les Avars, le roi Pépin attribua la partie du territoire des Avars situé entre la Raab et la Drave jusqu'au Danube à l'église

de Salzbourg comme terre de mission. En revanche, l'espace situé entre la Drave et la Save, et sans délimitation de frontière de la frontière est, devait relever de la compétence d'Aquilée. La plus durable des «régulations diocésaines carolingiennes» (France M. Dolinar) s'avéra être la décision de Charlemagne de l'année 811. La concurrence entre l'archevêché de Salzbourg et le patriarcat d'Aquilée avait conduit à des démêlés sur les sphères d'influence dans l'ancienne Norique intérieure qui avait été transformée en «province de Carantanie». La dispute fut portée devant l'empereur par les contractants Maxence (Aquilée) et Arno (Salzbourg). Charlemagne dans un jugement du 14 juin 811 fixa la Drave comme frontière (*terminus*) en Carantanie entre les diocèses ou métropoles d'Aquilée et de Salzbourg.<sup>7</sup>

Cet acte est la seule source qui fait référence à la souveraineté de juridiction d'Aquilée dans l'espace oriental avant 568. Quand il s'efforçait de rétablir l'ancienne province ecclésiastique, le patriarche avançait l'argument de l'«antique autorité» (*antiqua auctoritas*). En cela, il invoquait les actes synodaux qui prouvaient l'appartenance des *civitates*, c'est-à-dire des sièges épiscopaux de l'actuelle *Karantana provincia*, ou *provincia Karantana* (auparavant *Noricum mediterraneum*) à l'église mère d'Aquilée. Ces documents dataient soit disant de l'époque précédant l'invasion des Lombards (568). Sur la situation telle qu'elle se présentait vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, nous sommes mieux informés par d'autres actes synodaux que nous avons déjà évoqués. L'archevêque de Salzbourg faisait en revanche valoir l'«autorité» des papes Zacharie, Etienne II et Paul I sous forme de confirmations par titres authentiques, d'après lesquelles la province mentionnée des diocèses de Salzbourg a été ajoutée. Cela se rapporte aux années allant de 741 à 767. Sans préjudices de la frontière diocésaine, les éventuels droits de propriété de Salzbourg et d'Aquilée sur les rives opposées de la Drave devaient être respectés. L'interprétation de l'indication selon laquelle la Drave coulerait «au milieu de cette province» pose problème. L'étendue de la partie aquiléenne de la Carantanie était sensiblement plus réduite que celle de Salzbourg, même si le sud-est de ladite province dans la région de Celeia (Celje/Cilli) s'étendait jusqu'au territoire de la Slovénie actuelle. Il faut par ailleurs considérer que dans l'acte impérial de 811, ni la frontière occidentale, ni la frontière orientale au bord de la Drave ne sont citées.

Le document de 811 dont une copie a été conservée contient la plus ancienne mention avérée et précisément datable d'une *Karantana provincia*,

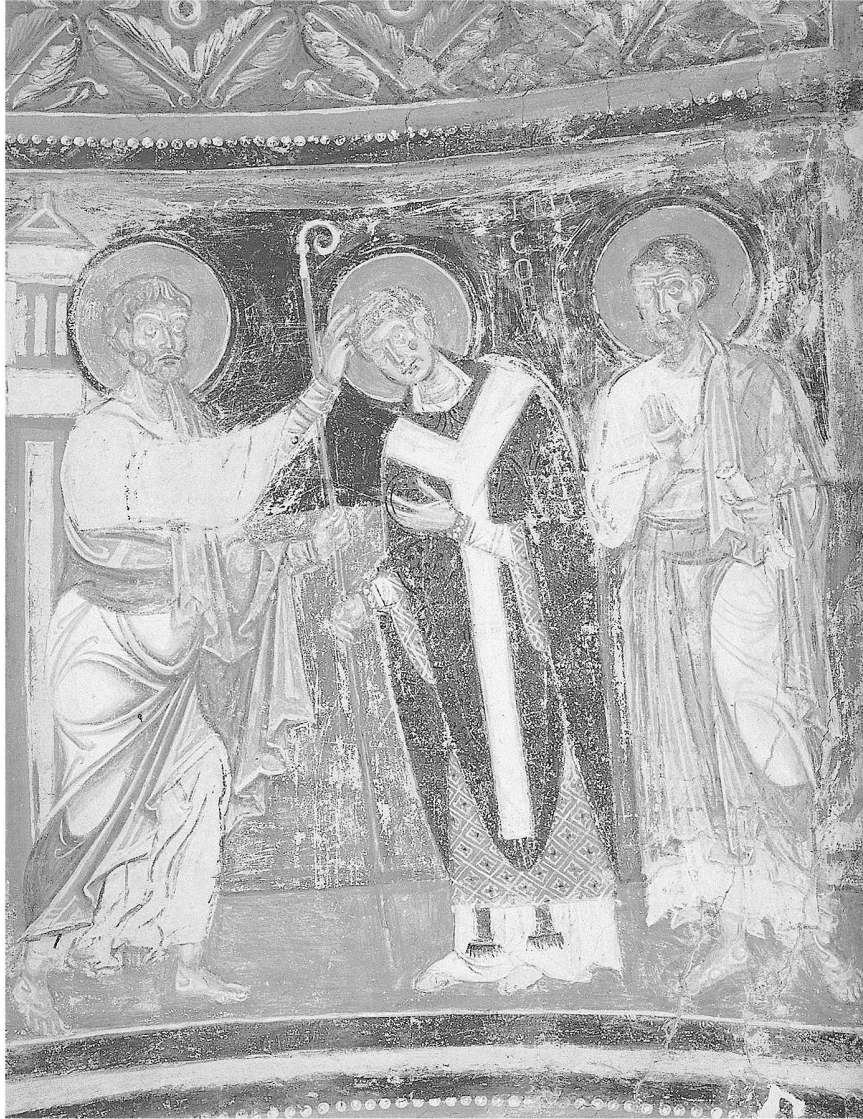
ou *provincia Karantana*.<sup>8</sup> Il fut rédigé après la conquête du territoire avaro-slave, et constitue avant le VII<sup>e</sup> siècle un anachronisme terminologique. En ce qui concerne les entreprises missionnaires d'Aquilée en Carantanie slave, on ne dispose pratiquement d'aucune information. Il y avait cependant des églises de mission d'Aquilée, des possessions s'y rattachant également au nord de la Drave. On doit à l'onomastique et à la recherche sur les saints patrons quelques déductions plus ou moins convaincantes sur les activités d'Aquilée dans l'espace de Carinthie et du Tyrol oriental (par exemple le nom de la localité de Patriasdorf près de Lienz).

La fixation de la frontière de la Drave en 811 eut un caractère si définitif qu'elle fut maintenue jusqu'en 1751, même 1786. Elle fut fixée dans le cadre de la politique et de l'organisation territoriale mise en œuvre sous Charlemagne. En cette «année de crise» (Heinrich Fichtenau) durant laquelle le souverain franc rédigea également son «testament», elle doit être considérée avec comme arrière plan les négociations avec Constantinople qui se déroulèrent entre 810 et 815. Celles-ci aboutirent à la délimitation des sphères d'influence dans l'espace de l'Adriatique septentrionale: à la Rome orientale fut attribuée la région côtière de Vénétie et de Dalmatie, tandis que l'Empire des Francs affirmait sa domination sur l'arrière pays dalmatien et surtout sur l'Istrie.<sup>9</sup>

Depuis la basse Antiquité, la province de Vénétie et Istrie avait formé le diocèse métropolitain de l'évêque d'Aquilée comme on peut le déduire de la souscription d'Elie au synode de 572/577. De par la division en deux patriarchats distincts, celui d'Aquilée (Cividale) et celui de Grado, l'un hérita de la Vénétie lombarde, l'autre de facto de la région côtière byzantine, incluant l'Istrie. Lorsque l'Istrie passa après 788 sous la domination franque, les évêchés de la péninsule (Trieste, Novigrad/Cittanova, Poreč/Parenzo, Pula/Pola, Pićan/Pedena) demeurèrent suffragants du patriarcat de Grado. Mais le diocèse métropolitain de ce dernier fut partagé lors du traité d'Aix-la-Chapelle de 812 entre le territoire byzantin et le territoire franc.

Après la mort de Fortunat de Grado, Maxence d'Aquilée s'efforça de régler le conflit juridique entre les deux sièges métropolitains: lors du synode de Mantoue le 6 juin 827, Maxence remporta un succès total. Grado adoptant une position défensive fut simplement reconnu comme *plebs* de la *matrix* et *metropolis* d'Aquilée, tandis qu'à ce vénérable siège était confirmée la compétence pour les évêchés de Vénétie et surtout d'Istrie. «De même que





*Saint Pierre consacre saint Hermagoras, premier évêque d'Aquilée. (Fresque, XII<sup>e</sup> siècle, crypte de la basilique Aquilée)*

la paix de Charlemagne avec Byzance dans les relations de droit public, le synode de Mantoue fait date dans le domaine ecclésiastique.»<sup>10</sup>

À vrai dire, le conflit entre Aquilée et Grado n'était pas résolu et se poursuivit encore durant trois siècles et demi sous des formes différentes, et avec une intensité variable. Le règlement définitif de cette querelle juridique n'intervint qu'en 1180, trois ans après la paix de Venise entre le pape et l'empereur, «avec reconnaissance mutuelle du statu quo, mais cependant plutôt à l'avantage d'Aquilée».<sup>11</sup> Grado dont l'évêque résidait depuis 1156 sur le Rialto fut reconnu comme église métropolitaine pour les évêchés de la lagune.<sup>12</sup> La république de la Lagune fut de tous temps la puissance protectrice du patriarcat de Grado, jusqu'à ce qu'en 1451 il soit remplacé par le patriarcat de Venise.

Avec les donations du haut Moyen Age et les agrandissements généreux qui suivirent la réorganisation ecclésiastique, politique et économique après les invasions hongroises, le patriarcat d'Aquilée devint le plus important propriétaire terrien du Frioul. À cela s'ajoutaient aussi d'importantes possessions en Carniole et Istrie. En 1077, le roi Henri IV – au retour de Canossa – transféra au patriarche Sighard la dignité de comte du Frioul ainsi que des droits afférents à ce titre en Istrie et le titre de margrave en Carniole. Ce transfert considérable de droits féodaux fait de l'année 1077 une année qui fait date dans l'histoire constitutionnelle dans l'espace adriatico-alpin. Tandis que les patriarches ne pouvaient pas asseoir durablement leur position en Carniole, non plus qu'en Istrie où, au XIII<sup>e</sup> siècle, ils furent distancés par les comtes de Gorice et les Vénitiens, ils parvinrent à instaurer dans le Frioul une domination ecclésiastique. Dans un acte de Frédéric Barberousse datant de la mémorable année 1180, il est même question du «duché et comté de Frioul», et le patriarche est expressément désigné comme prince (d'empire). Tout juste trois décennies auparavant, un observateur extérieur tel que le géographe arabe al-Idrīsī parle de «région» ou «pays» (*'ard*), ou de «régions» (*bilād*) d'Aquilée, auxquelles appartiennent aussi les villes côtières d'Istrie.

À vrai dire, le pouvoir de cette principauté ecclésiastique fut de plus en plus restreint: par le comportement des gouverneurs, les comtes de Gorice, qui poursuivirent leurs propres visées hégémoniques et territoriales, ainsi qu'en raison des conflits avec d'autres princes et que du fait de l'expansion de la Sérénissime sur la Terre ferme qui peu à peu à partir des dernières années



du XIV<sup>e</sup> siècle, puis définitivement en 1420, fut fatale au patriarcat. Après la conquête vénitienne, la *terra Foroiuliensis* ne fut plus un territoire temporel du patriarche d'Aquilée. Lors du traité de 1445, le prince ecclésiastique dut renoncer à ses bénéfices temporels. Pour le dédommager de la perte du Frioul, Venise accorda une rente annuelle au métropolitain, cantonné à ses fonctions spirituelles, et lui promit sous la suzeraineté vénitienne la propriété de la ville d'Aquilée ainsi que des deux châteaux forts de San Vito et de San Daniele. La tradition de l'«État du patriarche» se perpétua cependant sous la domination vénitienne sous le nom de *Patria del Friuli* et dans des institutions spécifiques telles que le «parlement», et inspira jusqu'à notre époque la symbolique politique dans la région autonome Frioul-Vénétie julienne.

Après 1420, voire 1445, la juridiction ecclésiastique du patriarche d'Aquilée concernait aussi bien des territoires placés sous l'autorité de la Sérénissime que sous celle des Habsbourg.<sup>13</sup> Les «provinces intérieures» de ces derniers furent réunies au début de l'époque moderne sous le concept d'«Autriche intérieure» qui comprenait les duchés de Styrie, Carinthie et Carniole, ainsi que le comté de Gorice. Dans ce cadre, le district oriental du patriarcat ainsi que du diocèse d'Aquilée s'étendait sur la Carinthie et la Styrie au sud de la Drave, sur les territoires du Frioul et de Gorice, ainsi que sur la Carniole et l'Istrie intérieure (comté de Mitterburg). Le patriarche d'Aquilée résidait selon l'usage au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle à Rome ou à Venise. Aux côtés d'un vicaire général *in spiritualibus* exerçant à Udine, se tenaient des suffragants *in pontificalibus*.<sup>14</sup> Le réseau paroissial entièrement constitué depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle demeura stable pour l'essentiel. Avec l'installation d'archidiaconats à la fin du Moyen Âge, les patriarches créèrent en outre une structure qui s'est maintenue dans la partie du diocèse *a parte imperii* plus longtemps que partout ailleurs dans l'Église latine.

Dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le domaine du patriarcat d'Aquilée relevant des Habsbourg se composait de quatre grands archidiaconats: la Carniole (*Carniola*), (Windische) Mark (*Marchia [Slavonica]*), Saunien ou Styrie inférieure (*vallis Sauniae ou Stiria inferior*) et Carinthie (*Carinthia*). Toujours au cours du XV<sup>e</sup> siècle intervint un rétrécissement, et parfois une démultiplication des archidiaconats. Dans la partie autrichienne (intérieure) du patriarcat, l'administration ecclésiastique était presque entièrement aux mains des archidiacones.<sup>15</sup> Sur la pratique pastorale dans les régions sep-

tentrionales du patriarcat, nous possédons un témoignage civilisationnel de premier ordre avec le récit de voyage (*Itinerarium*) de Paolo Santonino qui avait accompagné l'évêque de Caorle au cours de ses trois visites pastorales en 1485, 1486 et 1487, après les premières invasions turques en Autriche intérieure.

Déjà à l'occasion du transfert du patriarcat de Grado à Venise (Castello) en 1451, la république de Saint-Marc avait œuvré pour la suppression du patriarcat d'Aquilée et la mise en place de deux sièges épiscopaux à Udine et Cividale, mais elle s'était heurtée à la résistance de la curie romaine et avait du faire machine arrière. Mais de par l'appartenance des patriarches à des familles patriciennes vénitiennes, la Sérénissime avait une grande influence sur le patriarcat d'Aquilée qui pénétrait profondément dans le territoire des Habsbourg. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la fondation de l'évêché de Laibach (Ljubljana) en 1461/62.<sup>16</sup>

L'évêché d'Emona datant de la fin de l'Antiquité qui avait appartenu encore à la province de Vénétie et Istrie, et en conséquence aussi à l'église mère d'Aquilée, avait disparu vers 600; l'évêque pourrait s'être démis de ses fonctions à Novigrad/Cittanova (*Aemonia*) en Istrie. La fondation de l'évêché de Ljubljana fut le fruit de la collaboration de l'empereur Frédéric III avec le pape Pie II qui connaissait lui-même bien la situation régionale pour avoir été en tant qu'évêque de Trieste le suffragant d'Aquilée. Le but de la politique impériale était de saper la sphère d'influence du patriarche dans le territoire des Habsbourg. On peut y voir *ex negativo* capacité d'organisation de l'espace du patriarcat d'Aquilée qui en 1420–1445 avait cédé à Venise ses droits de domination temporelle en Italie. À vrai dire, le diocèse de Ljubljana était petit et fragmenté, notamment à des fins de contrôle politique. Ses territoires séparés les uns des autres comprenaient des paroisses en Carniole, Styrie et Carinthie.<sup>17</sup> À la différence des possessions épiscopales de Ljubljana, les grands complexes seigneuriaux des évêques de Freising (centre: Bischoflack/Škofja Loka) et de Brixen (centre: Veldes/Bled) continuaient à faire partie du district de juridiction ecclésiastique du patriarcat d'Aquilée.

Se fondant sur le règlement frontalier de 811, retouché par celui de la querelle avec Grado en 1180, le diocèse métropolitain d'Aquilée avait atteint pour l'essentiel la configuration qu'il conserva jusqu'en 1751. Le vaste district épiscopal – réputé le territoire diocésain le plus étendu de l'Europe médiéval

– était délimité à l’ouest du Frioul par le cours inférieur du Tagliamento, comprenait la Carnie et s’étendait jusqu’en Cadore. La Drave formait depuis son cours supérieur jusqu’au sud-est de Ptulj/Pettau la frontière septentrionale qui le séparait de l’archevêché de Salzbourg. La frontière orientale allait de la Drave en passant par la Save jusqu’à la Kulpa (Kolpa/Kupa) et jouxtait le très vaste diocèse de Zagreb/Agram fondé en 1094, d’abord suffragant de Gran/Esztergom, puis de Kalocsa. Le long de la Kulpa, la frontière sud-est conduisait à travers le Karst jusqu’à l’Adriatique.<sup>18</sup>

Au cours d’une âpre lutte, les souverains habsbourgeois essayèrent depuis Frédéric III d’endiguer la compétence du métropolitain d’Aquilée, et par là même aussi d’exercer leur influence sur Venise dans les états patrimoniaux. À plusieurs reprises au cours des siècles, on envisagea la création de nouveaux évêchés. Plus particulièrement, des projets furent élaborés pendant le règne de l’archiduc Charles d’Autriche intérieure pour Villach, Gorice, Völkermarkt et Cilli. Bien que bénéficiant du soutien de la nonciature de Graz installée en 1580, ils furent néanmoins contrecarrés par la Sérénissime. En 1596, il fut interdit au clergé vivant sous la domination des Habsbourg de participer au synode provincial tenu par le patriarche Francesco Barbaro, si bien que les décisions de ce synode durent être adaptées spécialement pour l’Autriche intérieure. Lorsque l’archiduc Ferdinand devint empereur en 1619, «il éleva les intérêts que l’Autriche intérieure portait au patriarcat au niveau de l’empire».<sup>19</sup> Mais le vaste projet d’annexion d’Aquilée par la nomination d’un coadjuteur pour les territoires appartenant à l’Autriche intérieure ne se réalisa pas dans le sens souhaité par l’empereur. À partir de 1628, tout exercice de la juridiction ecclésiastique fut interdit au patriarche dans les états patrimoniaux des Habsbourg. De ce fait, le patriarcat se trouva scindé de facto en deux parties, dont la plus grande *a parte imperii* n’était administrée que par des dispositions provisoires.<sup>20</sup>

Le «nœud aquiléen», si l’on peut s’exprimer ainsi, fut tranché en 1751 après d’assez longues négociations rendant possible un «remembrement des parcelles», tant sur le plan administratif que politique qu’en fonction de considération pastorale. En vertu de la bulle *Iniuncta nobis* du 6 juillet 1751, le pape Benoît XIV supprima le patriarcat d’Aquilée. Par la refondation des archevêchés de Gorice et d’Udine, fut créée une structure administrative correspondant aux territoires habsbourgeois et vénitiens à partir de ce qui était auparavant le diocèse métropolitain d’Aquilée. Les parties habs-



bourgeoises échurent à l'archevêché de Gorice. La plus grande partie de l'Autriche intérieure dépendait de l'archevêché de Salzbourg, ou de ses petits évêchés suffragants de Gurk, Seckau et Lavant. La Drave, qui de 811 à 1751 sépara Aquilée de Salzbourg, puis de 1752 à 1786 Gorice et Salzbourg, ne perdit son rôle de frontière que lors de la réforme diocésaine joséphinienne quand le territoire provincial de Carinthie au sud de la Drave fut rattaché au diocèse de Gurk.<sup>21</sup>

Si on s'interroge sur l'héritage d'Aquilée en Carinthie ou en Autriche intérieure, et plus généralement dans l'espace adriatico-alpin, on peut relever plus particulièrement le culte de certains saints caractéristiques de l'espace culturel d'Aquilée.<sup>22</sup> L'évêque fondateur Hermagoras et le diacre Fortunatus qui subirent ensemble le martyr se rencontrent souvent ensemble comme saints patrons (fête le 12 juillet). En Carinthie, le nom d'Hermagoras survit dans le toponyme d'Hermagor (en slovène Šmohor) dans la vallée de Gail, où l'église est consacrée à Hermagoras et Fortunatus. Une situation comparable se rencontre dans l'église traditionnelle de Gornji Grad/Oberburg.

Le second évêque d'Aquilée, Hilarius, et le diacre Tatianus (fête le 16 mars) forment un duo de martyrs analogue à Hermagoras et Fortunatus. Tous deux sont par exemple les saints patrons de la cathédrale de Gorice. Au nombre des saints martyrs issus du cercle de la première communauté chrétienne d'Aquilée, on compte aussi trois «Cantiani»: les trois frères et sœur (Cantius, Cantianus et Cantianilla) étaient originaires de Rome où ils furent élevés dans la religion chrétienne par un certain Protus (fête le 15 juin), et subirent le martyr le 31 mai 303 à Aquae Gradatae près d'Aquilée. Leurs noms sont souvent réunis sous celui de «St-Kanzian» et immortalisés de la sorte dans des noms d'églises ou des toponymes. Le centre de leur culte est, comme chacun sait, la ville de San Canzian d'Isonzo qui porte leur nom et où furent déposés leurs reliques. Le nom se rencontre aussi dans des toponymes tels que San Canziano di Prato en Frioul, ou Škocjan dans le Karst slovène. Dans le sud de la Carinthie, on peut aussi citer St-Kanzian (en slovène Škocjan) au bord du lac Klopeiner, ou le Kanzianiberg près de Villach; l'église de Saak (en slovène Čače) dans la partie inférieure de la vallée de Gail est également dédiée à St-Kanzian, tout comme l'église paroissiale de Carnium (Kranj/Krainburg), la capitale qui a donné son nom à la Carniole (Krain), ce qui est une indication flagrante de son ancienne et longue appartenance au patriarcat d'Aquilée.

Saint Marc l'Évangéliste est un saint qui ne se limite pas au patriarcat d'Aquilée, mais qui lui est étroitement associé. Dans le sud de la Carinthie, il se rencontre comme saint patron de l'église à Kötschach. C'est Marc qui, d'après la légende dans sa version littéraire arrangée au VIII<sup>e</sup> siècle, intercèda pour l'ordination d'Hermagoras à la dignité d'évêque par le prince des apôtres à Rome. Dans le différend politico-religieux qui opposa Aquilée à Grado, le détournement des reliques de Marc d'Alexandrie, par une expédition vénitienne en 828 fut un acte d'une grande portée symbolique. En réaction immédiate à la décision du synode de Mantoue, la puissance politique protectrice de Grado fit valoir par là même ses prétentions à la succession légitime de la *matrix* d'Aquilée. L'ascension de Venise vers la «République de Saint Marc» explique historiquement ces ambitions.

#### Notes

- 1 K. H. Frankl, «Patriarchat Aquileia», in: *Die Bistümer des Heiligen Römischen Reiches von ihren Anfängen bis zur Säkularisation*, éd. par E. Gatz en collaboration avec C. Brodtkorb et H. Flachenecker, Fribourg-en-Brigau 2003, p. 37–51 (avec bibliographie p. 50 sq.); J.-Ch. Picard, *Le souvenir des évêques. Sépultures, listes épiscopales et culte des évêques en Italie du Nord des origines au X<sup>e</sup> siècle*, Rome 1988.
- 2 Sur le synode de Mantoue, voir infra. Le concept de *matrix* se rencontre ici à deux endroits. Dans la narration introductive, on se pourvoit en appel contre l'appartenance d'églises (c'est-à-dire de diocèses) qui à l'époque des invasions barbares furent séparées de l'église mère d'Aquilée: «[...] precum libellos pro dispersione suae Aquileiense aeccliesiae obtulit, ut suae provinciae aeccliesias, quas barbarorum incursus a sua matrice segregaverat, auctoritate canonum iam pacis tempore percipere mereretur ad propria.» Dans le dossier présenté, la préséance d'Aquilée par rapport à Grado est attestée: «[...] antiquorum igitur recitatis historiis Aquileiam matricem semper et metropolim fuisse repperimus, Gradus autem plebem eius esse omnino comperimus.»
- 3 Cf. R. Bratož, *Il cristianesimo aquileiese prima di Costantino fra Aquileia e Poetovio*, Udine 1999, p. 40.
- 4 R. Egger, *Der heilige Hermagoras. Eine kritische Untersuchung*, Klagenfurt 1948, p. 28. Cf. aussi G. C. Menis, «La «Passio» dei santi Ermacora e Fortunato nel cod. n. 4 della Biblioteca Guarneriana», in: *Studi di letteratura popolare friulana*, 1 (1969), p. 15–49; Bratož (voir note 3), p. 485 sqq.
- 5 G. Dobesch, «Der Raum Kärntens und die Ostalpen in der Welt der Antike», in: *Carinthia*, I 185 (1995), p. 45–67, ici p. 52.
- 6 H. Wolfram, *Salzburg – Bayern – Österreich. Die Conversio Bagoariorum et Carantanorum und die Quellen ihrer Zeit* (MIÖG Ergänzungsbd. 31, Vienne, Munich, 1995, p. 68 sqq.)
- 7 H. Wolfram, *Grenzen und Räume. Geschichte Österreichs vor seiner Entstehung*, Vienne, 1995, p. 226; Wolfram (voir note 6), p. 73 sqq.
- 8 Wolfram (voir note 7), p. 73, note 31.
- 9 P. Classen, *Karl der Grosse, das Papsttum und Byzanz. Die Begründung des karolingischen Kaisertums*, Sigmaringen 1988, en particulier p. 93 sqq.; cf. D. Rando, *Una chiesa di frontiera. Le istituzioni ecclesiastiche veneziane nei secoli VI–XII*, Bologne 1994, p. 17, 46.



- 10 W. Lenel, *Venezianisch-Istrische Studien*, Strasbourg, 1911, p. 19.
- 11 R. Härtel, «Bischöfliche Staatsverträge. Die älteren Pakten Venedigs mit dem Patriarchat Aquileia», in: Franz-Reiner Erkens, Hartmut Wolff (éd.), *Von Sacerdotium und Regnum. Geistliche und weltliche Gewalt im frühen und hohen Mittelalter*, Festschrift für Egon Boshof zum 65. Geburtstag, Cologne 2002, p. 589–626, ici p. 599.
- 12 À propos des six évêchés de la lagune vénitienne érigés depuis la fin du VIII<sup>e</sup> siècle – Olivolo (Castello), Torcello, Malamocco, Jesolo, Caorle und Cittanova Eracliana – voir Rando (voir note 9), p. 21 sqq.
- 13 Cf. K. H. Frankl, «L'impero e il patriarcato di Aquileia nell'epoca moderna», in: *Aquileia e il suo Patriarcato*, Udine 2000, p. 467–485.
- 14 Frankl (voir note 1), p. 45.
- 15 M. Ostravsky, *Beiträge zur Kirchengeschichte im Patriarchate Aquileia*, Klagenfurt 1965, p. 6 sqq.
- 16 F. M. Dolinar, «L'istituzione della diocesi di Lubiana», in: *Aquileia* (voir note 13), p. 391–399, en particulier p. 395 sqq.; cf. Ostravsky (voir note 15), p. 15 sqq.
- 17 Dolinar (voir note 16), p. 391 sqq.; P. Tropper, *Vom Missionsgebiet zum Landesbistum. Organisation und Administration der katholischen Kirche in Kärnten von Chorbischof Modestus bis zu Bischof Köstner*, Klagenfurt, 1996, p. 110.
- 18 Frankl (voir note 1), p. 40; Ostravsky (voir note 15), p. 7.
- 19 Frankl (voir note 1), p. 48.
- 20 Frankl (voir note 1), p. 42 et 48 sq.; cf. Frankl (voir note 13), p. 484 sq.
- 21 P. G. Tropper, «Bistum Gurk», in: *Die Bistümer* (voir note 1), p. 231–237, ici p. 236; cf. Tropper (voir note 17), p. 229 sq.
- 22 Voir G. Cuscito, «I martiri aquileiesi», in: *Aquileia* (voir note 13), p. 33–50.